



Ref : CA2019/15

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 MARS 2019**

**DÉLIBÉRATION N°CA2019/15 PORTANT APPROBATION DE L'ACTUALISATION  
DE LA POLITIQUE « MISSIONS » DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE**

➡ le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du **15 mars 2019** réuni sous la présidence de **Madame Hélène VELASCO-GRACIET**,

*Vu le décret n° 2019-139 du 26 février 2019 modifiant le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,*  
*Vu les arrêtés du 26 février 2019 modifiant les arrêtés du 3 juillet 2006, fixant les taux des indemnités de mission, les taux des indemnités kilométriques, les taux des indemnités de stage,*  
*Vu l'arrêté du 26 février 2019 pris en application de l'article 11-1 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,*  
*Vu les délibérations du Conseil d'administration de l'Université Bordeaux Montaigne relatives aux frais de déplacement des personnels en date du 11/05/2012 ; 19/04/2013 ; 11/04/2014 ; 7/11/2014 ; 27/11/2015 ;*

*Etant constaté l'arrivée en cours de séance (10H00) d'un membre du conseil d'administration ayant voix délibérative (Mme Lopez), portant à 18 le nombre des membres présents en séance de conseil d'administration,*

➤ *Après en avoir délibéré,*

➡ **DÉCIDE d'approuver à l'unanimité l'actualisation de la politique de l'université de gestion des missions, telle que figurant en pièce ci-jointe à la présente délibération.**

*Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 15 mars 2019.*

Nombre de membres présents	<b>18</b>
Nombre de membres représentés	<b>14</b>
Nombre d'abstentions	<b>0</b>
Nombre de suffrages exprimés	<b>32</b>
Nombre de votes pour	<b>32</b>
Nombre de votes contre	<b>0</b>

La Présidente,

*Signé*

Hélène VELASCO-GRACIET.

Publié le : 15/05/2019

Transmis au Recteur Chancelier des Universités d'Aquitaine le : 27/03/2019